

Comparaison entre les pavillons de ressourcement administrés par le SCC et les pavillons de ressourcement

Le profil, les possibilités et les résultats postlibératoires des délinquants autochtones diffèrent selon le type de pavillon de ressourcement.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Les pavillons de ressourcement sont des environnements axés sur les valeurs, les traditions et les croyances autochtones. Qu'ils soient administrés par le Service correctionnel du Canada (SCC) ou par une collectivité autochtone dans le cadre d'un accord conclu en vertu de l'article 81, les pavillons de ressourcement offrent aux délinquants autochtones des services et des programmes adaptés à la culture afin de traiter les facteurs qui ont mené à leur incarcération et de les préparer à la mise en liberté. L'un des objectifs de la présente étude était d'examiner le profil et les résultats correctionnels des délinquants autochtones mis en liberté depuis un pavillon de ressourcement administré par le SCC et de ceux mis en liberté depuis un pavillon de ressourcement visé à l'article 81.

Ce que nous avons fait

Dans le cadre d'une étude plus vaste sur les pavillons de ressourcement, les délinquants autochtones mis en liberté depuis un pavillon de ressourcement administré par le SCC ($N = 527$) ont été comparés à ceux mis en liberté depuis un pavillon de ressourcement visé à l'article 81 ($N = 221$) entre avril 2013 et mars 2018.

Ce que nous avons constaté

Malgré des évaluations comparables à l'admission, les délinquants autochtones mis en liberté depuis un pavillon de ressourcement visé à l'article 81 étaient plus susceptibles d'être considérés comme ayant un potentiel de réinsertion sociale élevé et un risque dynamique plus faible au moment de la mise en liberté. Au cours de leur peine, les résidents des pavillons de ressourcement visés à l'article 81 ont montré une plus grande amélioration dans les domaines de besoin dynamique suivants : fréquentations, attitude générale, fonctionnement dans la collectivité, relations matrimoniales et familiales et toxicomanie. Les résidents des pavillons de ressourcement administrés par le SCC et ceux des pavillons de ressourcement visés à l'article 81 présentaient un degré d'amélioration similaire dans les domaines de l'emploi et de l'orientation personnelle et affective.

Les délinquants autochtones étaient plus susceptibles d'achever des programmes éducatifs, des programmes correctionnels et des programmes culturels adaptés aux Autochtones (programmes non correctionnels) dans les pavillons de ressourcement administrés par le SCC. Les résidents des pavillons de ressourcement visés à l'article 81 participent davantage aux services autochtones tout au long de leur peine, y compris l'élaboration d'un plan de guérison, au moins une évaluation des progrès par un Aîné et la participation aux initiatives des Sentiers autochtones.

Bien que les résidents des pavillons de ressourcement administrés par le SCC aient participé à un plus grand nombre de permissions de sortir avec escorte (PSAE), les résidents des pavillons de ressourcement visés à l'article 81 ont reçu davantage de permissions de sortir sans escorte. Les délinquants autochtones qui ont résidé dans un pavillon de ressourcement administré par le SCC

présentaient des caractéristiques de mise en liberté comparables à celles des délinquants qui ont résidé dans un pavillon de ressourcement visé à l'article 81 en ce qui concerne le type de mise en liberté (c.-à-d. semi-liberté ou libération conditionnelle totale par rapport à libération d'office) et les mises en liberté aux termes de l'article 84. Ceux qui ont été mis en liberté depuis un pavillon de ressourcement visé à l'article 81 étaient toutefois plus susceptibles de résider dans un tel pavillon de ressourcement pendant leur mise en liberté.

Bien qu'il n'y ait pas de différences importantes dans les taux de suspensions ou de réincarcération attribuables à la révocation, les délinquants autochtones mis en liberté depuis un pavillon de ressourcement visé à l'article 81 ont passé beaucoup plus de temps dans la collectivité avant leur première suspension ou révocation de la mise en liberté. Dans les cas de suspension, les délinquants mis en liberté depuis un pavillon de ressourcement visé à l'article 81 étaient également plus susceptibles de voir leur suspension annulée ou retirée (55,4 % contre 43,3 %, respectivement). Les délinquants mis en liberté depuis un pavillon de ressourcement administré par le SCC étaient significativement plus susceptibles d'être réincarcérés avec nouvelle infraction (10,4 % contre 5,0 %), même s'il n'était pas possible de rajuster en fonction de l'incidence d'autres facteurs (p. ex. le potentiel de réinsertion sociale) en raison des faibles taux de base.

Ce que cela signifie

Dans l'ensemble, les délinquants mis en liberté depuis un pavillon de ressourcement visé à l'article 81 ont obtenu des résultats postlibératoires plus favorables. Les délinquants mis en liberté depuis un pavillon de ressourcement administré par le SCC bénéficient de plus de programmes et de PSAE, bien qu'ils continuent de présenter un risque plus élevé au moment de la mise en liberté. Même si les deux types de pavillons de ressourcement offrent des interventions et des services pertinents, qui améliorent les résultats pour les délinquants autochtones, les résultats variables reflètent probablement une différence dans le profil des délinquants au moment de leur mise en liberté. La présente étude met en lumière l'importance de l'engagement des collectivités autochtones dans l'accompagnement des délinquants dans leur cheminement de guérison et leur réinsertion sociale.

Pour de plus amples renseignements

Hanby, L., T. Ridha, R. Sullivan et S. Farrell MacDonald (2022). *Pavillons de ressourcement autochtones : Répercussions sur la réinsertion sociale des délinquants et sur les résultats dans la collectivité* (Rapport de recherche R-437). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#). Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.